



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Trente-troisième session
Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Article 6 de la Convention

Rapport sur la mise en place à grande échelle du système CC:iNet

Note du secrétariat*

Résumé

Afin de faciliter l'exécution du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et d'améliorer l'échange d'informations et de données d'expérience entre les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans les six domaines clefs couverts par l'article 6, le secrétariat a été prié de s'employer à mettre sur pied un centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet). Après le lancement d'un prototype en décembre 2005 et son évaluation en décembre 2007, plusieurs suggestions ont été formulées en vue d'améliorer le système. La version à grande échelle du CC:iNet résultant de ce processus a été déployée en octobre 2010 avec des fonctions améliorées qui sont examinées dans le présent rapport. Celui-ci contient également des recommandations sur les moyens d'améliorer la version à grande échelle.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates des ateliers régionaux.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1 – 4	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Objet de la présente note	3	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Rappel et progrès accomplis	5 – 18	4
A. Contexte et calendrier	5 – 11	4
B. Récapitulation des améliorations proposées	12 – 13	5
C. Progrès accomplis dans la mise en œuvre à grande échelle du CC:iNet	14–18	6
III. Conclusions et questions à approfondir	19–20	8

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 9/CP.13, la Conférence des Parties a décidé d'adopter le programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention et de le prolonger de cinq ans. Elle a en outre décidé de dresser en 2010 un bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié pour évaluer son efficacité et déceler d'éventuels lacunes et besoins nouveaux, et de faire le point du programme de travail en 2012.

2. À sa trente-deuxième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a approuvé le mandat défini pour le bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié¹, et il a demandé au secrétariat d'établir des rapports pour faciliter le bilan intermédiaire, conformément au mandat². En particulier, le secrétariat a été prié d'établir un rapport sur la mise en œuvre en vraie grandeur du centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet)³.

B. Objet de la présente note

3. Le présent rapport examine les fonctions qu'offre CC:iNet depuis le déploiement de sa version à grande échelle en octobre 2010. Il s'inspire des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du prototype de CC:iNet entrepris en 2007⁴; des vues et des recommandations concernant CC:iNet exprimées par les participants aux ateliers régionaux consacrés à l'article 6 tenus en 2009 et 2010⁵; et des suggestions des Parties et des organisations compétentes figurant dans leurs communications rassemblées dans le document FCCC/SBI/2010/MISC.7 concernant les informations et les vues pouvant être utiles pour achever le bilan intermédiaire du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6⁶.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI voudra peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document et déterminer les prochaines étapes en vue de l'amélioration ou de l'optimisation de la mise en œuvre à grande échelle du CC:iNet.

¹ FCCC/SBI/2010/10, par. 66.

² FCCC/SBI/2010/10, par. 68.

³ FCCC/SBI/2010/10, annexe III, par. 7 b).

⁴ FCCC/SBI/2007/26.

⁵ Atelier régional pour l'Europe, 18-20 mai 2009, tenu en Suède (FCCC/SBI/2010/2); atelier régional pour l'Asie et le Pacifique, 14-16 octobre 2009, tenu à Bali (Indonésie) (FCCC/SBI/2010/3); atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 27-30 avril 2010, tenu en République dominicaine (FCCC/SBI/2010/9); atelier régional pour l'Afrique, 13-16 septembre 2010, tenu en Gambie (FCCC/SBI/2010/19); et atelier régional pour les petits États insulaires en développement, 2-4 novembre 2010, tenu aux Seychelles (FCCC/SBI/2010/22).

⁶ FCCC/SBI/2010/10, par. 67.

II. Rappel et progrès accomplis

A. Contexte et calendrier

5. Dans sa décision 11/CP.8, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail de New Dehli. Afin de faciliter l'exécution du programme de travail et d'améliorer l'échange d'informations entre les Parties et les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) dans les six domaines clefs relatifs à l'article 6, la Conférence a, par la même décision, prié le secrétariat de s'employer à mettre sur pied un centre d'échange d'informations.

6. Après la mise au point d'un modèle à échelle réduite qui a servi de base pour les consultations ultérieures auprès des Parties et les conseils ainsi recueillis, le prototype du CC:iNet a été lancé en décembre 2005. Un rapport d'évaluation, établi en s'inspirant des enseignements tirés par les Parties et les utilisateurs enregistrés au cours des deux premières années de fonctionnement du prototype, a été présenté au SBI à sa vingt-septième session en décembre 2007, assorti de recommandations sur les moyens d'améliorer le centre d'échange et d'en permettre la mise en œuvre à grande échelle.

7. À la même session, le SBI a reconnu que le CC:iNet était un outil important pour promouvoir l'application de l'article 6⁷, il a formulé des suggestions sur les moyens de le rendre plus fonctionnel, multilingue et convivial. Dans sa décision 9/CP.13, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'améliorer encore l'utilité et la pertinence de CC:iNet, conformément au rapport d'évaluation du Centre, et de faciliter la diffusion d'informations provenant du CC:iNet et d'autres sources.

8. Le prototype du CC:iNet a été examiné à l'occasion des ateliers régionaux⁸ mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus. La mise en œuvre en deux temps et les étapes prévues pour développer le système et ses informations ont été présentées à la plupart des ateliers. Les exposés s'achevaient par une brève visite du site Web⁹, montrant comment un abonné peut ajouter et/ou trouver de l'information¹⁰. Après les exposés, les participants ont testé et évalué les caractéristiques et les fonctionnalités du prototype et proposé des idées pour l'améliorer encore.

9. Les communications des Parties rassemblées dans le document FCCC/SBI/2010/MISC.7 contenaient un certain nombre d'autres suggestions quant aux améliorations à apporter.

10. La version en vraie grandeur de CC:iNet, qui s'inspire de ces recommandations et suggestions, a été mise en ligne en octobre 2010 pour permettre aux visiteurs et aux abonnés d'utiliser les fonctions améliorées désormais offertes, tandis que parallèlement le secrétariat procède à des essais et cherche à améliorer le système.

⁷ FCCC/SBI/2007/34, par. 51 c).

⁸ On trouvera des informations détaillées concernant ces ateliers sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/3143.php.

⁹ *Contribution to CC:iNet – A quick-start guide*, consultable en ligne à l'adresse http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=874.

¹⁰ *CC:iNet Video presentation – Registration and submitting content*, consultable en ligne à l'adresse http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=1384.

11. Le lancement officiel du centre d'échange d'informations à grande échelle sera annoncé en marge de la seizième session de la Conférence des Parties devant se tenir à Cancún (Mexique).

B. Récapitulation des améliorations proposées

12. Les recommandations présentées dans le rapport d'évaluation portaient sur les quatre aspects principaux suivants:

a) **Amélioration de la fonctionnalité:** le rapport soulignait la nécessité de fournir des informations sur les six éléments de l'article 6, à savoir l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès du public à l'information, la participation du public et la coopération internationale,

«Lors de la mise en œuvre à grande échelle du centre d'échange, il faudrait en élargir le contenu et la fonctionnalité aux six domaines de l'article 6, en veillant soigneusement à ce que le contenu et l'information transmise correspondent bien aux objectifs prévus pour chaque élément.»;

b) **Saisie et gestion des données:** il était préconisé dans les recommandations d'élargir la base d'information en encourageant activement les utilisateurs à promouvoir le CC:iNet et à y contribuer,

«Il est suggéré d'adopter une approche diversifiée pour accroître le volume et la pertinence du fonds d'informations, notamment par une promotion menée activement par le secrétariat, visant à élargir le nombre d'utilisateurs enregistrés en mesure de soumettre des informations.

Pour augmenter la quantité d'informations afin de réaliser pleinement les objectifs fixés pour le centre d'échange, il faudra la participation active des Parties, en particulier des centres de liaison pour l'article 6. Des partenariats avec des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, en particulier au niveau régional, renforceraient considérablement l'action menée.»

et la question du contrôle de la qualité y était abordée,

«Afin de faciliter le contrôle de la qualité, les entrées pourraient être examinées par le secrétariat, qui les associerait à une date d'expiration ou à un message automatisé avertissant les contributeurs et les administrateurs du site qu'ils doivent actualiser les informations à une date précise. Un historique des ajouts pourrait également être tenu pour faciliter l'évaluation régulière du contenu récemment ajouté.»;

c) Le rapport cernait en outre les besoins pour renforcer la **convivialité**,

«De nombreuses améliorations sont envisageables pour favoriser la consultation fréquente et régulière du centre d'échange par les utilisateurs et pour faciliter l'interaction et l'accès pour différents besoins correspondant à chacun des éléments de l'article 6. La flexibilité pourrait être améliorée grâce à des arborescences de menus personnalisées pour chaque élément, prévoyant une panoplie de fonctions de consultation et de recherche comme moyen d'accès principal à l'information.»

ainsi que la **flexibilité** de manière à réduire la fracture numérique dont souffrent certains pays et régions,

«Pour que ceux dont les performances du matériel et le débit Internet sont limités puissent accéder plus facilement à l'information, on pourrait regrouper les informations par thème sur des CD-ROM ou des DVD, que l'on distribuerait régulièrement ou à la demande des utilisateurs des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, où l'accès à Internet est limité.»;

d) Enfin, les **questions d'ordre linguistique** sont un thème récurrent du rapport,

«En s'aidant de l'expérience acquise dans le cadre d'autres sites gérant un contenu en plusieurs langues, le secrétariat pourrait être chargé de recueillir et d'entrer un contenu multilingue, de mettre en place des fonctions de navigation dans différentes langues officielles de l'ONU, et d'offrir également une consultation en fonction de la langue utilisée pour les données. Toutes ces mesures devraient être envisagées dans la mesure des ressources disponibles.».

13. Les suggestions présentées par les Parties dans leurs communications ainsi que celles formulées à l'occasion des ateliers régionaux coïncident largement avec l'évaluation et les recommandations présentées dans le rapport d'évaluation. L'accent a été mis en particulier sur les besoins suivants:

- a) Navigation et contenu multilingues;
- b) Renforcement de la fonctionnalité et de la convivialité;
- c) Enrichissement du contenu;
- d) Offre de nouveaux services, tels que le libre accès à des photographies;
- e) Amélioration de la procédure d'enregistrement;
- f) Mise au point d'outils de formation et recensement des possibilités de formation;
- g) Large promotion du système, éventuellement par le biais des centres de liaison nationaux pour l'article 6, de bulletins d'information et d'autres sites Web;
- h) Mise à disposition des coordonnées des centres de liaison nationaux pour l'article 6;
- i) Liens vers des documents de base des Nations Unies sur la question, comme les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou les documents de vulgarisation du centre d'Arendal du GRID;
- j) Création d'outils wiki.

C. Progrès accomplis dans la mise en œuvre à grande échelle du CC:iNet

14. Le calendrier de la mise en œuvre à grande échelle du centre d'échange dépendait en grande partie des ressources financières disponibles. Une partie des fonds nécessaires pour financer la mise au point du centre d'échange d'informations à grande échelle a été obtenue en décembre 2009. Bien que ceux nécessaires pour couvrir les dépenses de fonctionnement annuel n'aient pas encore été obtenus, la conception et la production du système ont progressé.

15. Après le cadrage et la définition des besoins fonctionnels, la conception en vue de la mise en œuvre à grande échelle a été lancée en tenant compte des normes de développement de la Convention applicables aux technologies de l'information et en s'appuyant sur le prototype initial et sur le système de gestion de contenu de la Convention, en y apportant un grand nombre d'améliorations et d'ajouts afin de réaliser les gains de

fonctionnalité demandés par les Parties et les utilisateurs. En outre, les ressources internes existantes ont, dans la mesure du possible, été utilisées pour traduire les éléments de navigation et les mots clefs.

16. Lors du travail de conception requis pour la mise en œuvre à grande échelle du centre d'échange d'informations, tout a été fait pour tenir compte des suggestions et des directives reçues des Parties, concrétisées par les ajouts et améliorations des fonctions présentés dans la figure, notamment:

- a) Ajout d'une diffusion en continu de flux multimédias via des liens YouTube incorporés;
- b) Ajout d'éléments de navigation en espagnol et en français;
- c) Création de sous-sites/sections spéciales dynamiques au sein du CC:iNet s'adressant à des groupes cibles ou traitant de thèmes spécifiques (par exemple les jeunes, les portails régionaux, etc.);
- d) Fonctions de recherche améliorées, référencement croisé de termes multilingues, suggestions de recherche et classement des résultats en fonction des préférences linguistiques, de l'évaluation du contenu et de la popularité;
- e) Tous les visiteurs du centre d'échange d'informations peuvent désormais s'enregistrer, gérer leur profil et proposer des informations à inclure dans le CC:iNet;
- f) Envoi automatique de notifications aux contributeurs d'informations pour faciliter l'actualisation du contenu;
- g) Un système amélioré de soumission du contenu destiné à faciliter la mise en ligne de traductions, s'il en existe, sans qu'il soit nécessaire de recatégoriser le contenu;
- h) Tous les visiteurs pensent s'abonner à un fil de nouvelles pour être informés des contenus récemment publiés sur le CC:iNet;
- i) Promotion du CC:iNet et organisation de sessions de formation initiale dans le cadre de la plupart des ateliers régionaux consacrés à l'application de l'article 6 de la Convention¹¹, et présentation d'une vidéo de démonstration à la quinzième session de la Conférence des Parties.

17. Le secrétariat a continué à encourager les partenariats avec les organisations intergouvernementales dans le but d'étoffer la base d'informations et de renforcer les synergies. En particulier, il procède régulièrement à des échanges de vues et de données d'expérience avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au sujet du développement de leurs centres d'échange d'informations respectifs dans le domaine des changements climatiques, particulièrement en ce qui concerne les questions de formation et d'éducation, pour compléter le CC:iNet¹².

¹¹ Atelier régional pour l'Europe, 18-20 mai 2009, tenu en Suède; atelier régional pour l'Asie et le Pacifique, 14-16 octobre 2009, tenu à Bali (Indonésie); atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 27-30 avril 2010, tenu en République dominicaine; et atelier régional pour l'Afrique, 13-16 septembre 2010, tenu en Gambie.

¹² L'UNITAR s'emploie à mettre en place la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UNCC:Learn) qui a pour but d'offrir un guichet unique pour accéder aux matériels de formation dans le domaine des changements climatiques et pour les échanger, à l'adresse suivante: <http://www.uncclearn.org/>. L'UNESCO s'emploie actuellement à mettre en place un centre d'échange d'informations sur l'éducation dans le domaine des changements climatiques.

18. La version à grande échelle sera lancée à la seizième session de la Conférence des Parties, au cours d'une manifestation parallèle qui démontrera les fonctions améliorées du système. Une brochure présentant la nouvelle fonctionnalité offerte par le CC:iNet en vue de promouvoir son utilisation sera également distribuée.

III. Conclusions et questions à approfondir

19. Bien que la plupart des recommandations aient été appliquées sur le plan technique, le contenu a encore besoin d'être amélioré. Pour s'assurer que le volume du contenu peut être augmenté et sa qualité améliorée, il faut accorder plus d'attention aux aspects suivants:

a) Rechercher les moyens d'assurer une plus large promotion du CC:iNet et de son utilisation. Ces moyens pourraient être la présentation d'exposés à l'occasion des ateliers et manifestations parallèles consacrés à la question dans le cadre de la Convention ou la diffusion d'informations, par le biais par exemple d'un bulletin d'information s'adressant spécialement aux centres de liaison nationaux dans le domaine des changements climatiques, aux centres de liaison nationaux pour l'article 6 et aux autres parties prenantes concernées, ainsi que des liens vers d'autres plates-formes connexes;

b) Recenser les autres possibilités de formation des utilisateurs. Pour ce faire, des ateliers de formation pourraient être organisés à l'intention des centres de liaison nationaux pour l'article 6, lesquels pourraient à leur tour dispenser une formation aux parties prenantes concernées dans leurs pays. Il existe d'autres possibilités, comme des manifestations parallèles à l'occasion des sessions intergouvernementales de la Convention et d'autres conventions concernées, ou l'organisation de sessions de formation pendant les ateliers correspondants se tenant entre les sessions;

c) Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs au sujet du CC:iNet afin de recueillir leurs opinions sur les moyens d'améliorer le système;

d) Engager d'autres organismes et organisations des Nations Unies possédant des compétences dans les six domaines couverts par l'article 6 à participer et à contribuer à l'échange d'informations dans le cadre du CC:iNet; et

e) Inviter les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources financières pour couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles du CC:iNet.

20. Les Parties souhaiteront peut-être réaliser une évaluation de la mise en œuvre à grande échelle du CC:iNet en 2012, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6.

Amélioration des fonctions du CC:iNet

